



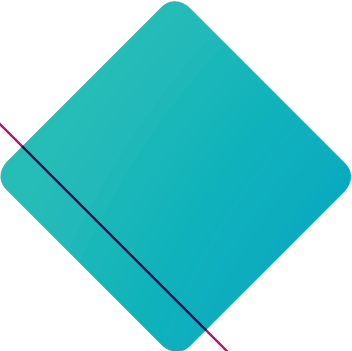


ansm

Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé



DES OUTILS
D'INFORMATION À
DISPOSITION DES
PROFESSIONNELS
DE SANTÉ

→ Le site Internet de l'ANSM, l'information de référence sur les produits de santé

- Un outil de travail pour les professionnels
- Une information de référence pour le public
- Un outil pour déclarer les effets indésirables

Consultez

- > les alertes,
- > les lettres aux professionnels de santé « informations sécurité patients »,
- > des informations sur les ruptures de stock
- > les points d'information sur les actualités des produits de santé
- > les rapports scientifiques,
- > les actualités réglementaires...

Rendez-vous sur www.ansm.sante.fr



Abonnez-vous à la liste de diffusion pour recevoir quotidiennement les informations qui vous concernent

Parce que c'est en déclarant les effets indésirables que l'on contribue à la surveillance des produits de santé

Vous constatez un effet indésirable que vous suspectez être lié à la prise d'un médicament, à l'utilisation d'un dispositif médical ou à un autre produit de santé ou cosmétique. En tant que professionnels de santé, vous avez des obligations de déclaration.

Pour plus d'information, consultez la rubrique « déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM.

→ Des bulletins pour rester informé en permanence



Abonnez-vous à la newsletter "ANSM Actu"

Pour avoir chaque mois, en un coup d'œil, un aperçu des principales actualités de l'Agence.



Consultez votre bulletin des vigilances

Un bulletin d'information trimestriel, pour partager les faits marquants liés à la surveillance des produits de santé.



PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET ANSM : UN PARTENARIAT AU SERVICE DES PATIENTS

Les professionnels de santé sont des acteurs essentiels pour promouvoir le bon usage des produits de santé et des partenaires indispensables de l'ANSM pour garantir leur sécurité.

C'est pourquoi, l'ANSM s'appuie sur un réseau de professionnels de santé qui participe à l'évaluation des produits de santé par l'intermédiaire de ses instances et groupes de travail.

C'est pourquoi également, elle met tout en œuvre pour fournir à la communauté médicale des outils utiles à sa pratique.

PRINCIPALES MISSIONS DE L'ANSM

Agence d'évaluation, d'expertise et de décisions, l'ANSM assure la sécurité des médicaments et des produits de santé (dispositifs médicaux, produits sanguins, cosmétiques, PTA...) tout au long de leur cycle de vie. Elle prend ses décisions au nom de l'État, en toute transparence, dans l'intérêt des patients.

- > **Évaluer et surveiller les bénéfices et les risques** des produits de santé tout au long de leur cycle de vie
- > **Promouvoir le bon usage**
- > **informer les professionnels de santé et les patients**
- > **Inspecter les opérateurs** contribuant à la mise sur le marché français ou européen de produits de santé
- > **Contrôler la qualité** en laboratoire
- > **Stimuler la recherche** académique indépendante
- > **Apporter son expertise** juridique et réglementaire
- > **S'impliquer dans les travaux** européens et internationaux

Et suivez l'ANSM sur  [@ansm](https://twitter.com/ansm) pour une information en direct !